

Conseils juridiques dans une période difficile

Un divorce est toujours une épreuve émotionnelle mais les aspects juridiques sont facilement maîtrisables. Divorce.ch répond à nos questions.

Que propose le site divorce.ch?

Le site offre plus de 300 pages d'informations gratuites et permet de générer des documents à présenter au juge pour divorcer ou se séparer à l'amiable, sans frais d'avocat (550.- CHF pour un divorce). Les «droits de greffe» (taxes) exigés par les cantons sont à payer en plus, directement au canton concerné (600.- CHF à Genève, le canton le moins cher).

En quoi le site se distingue-t-il des autres sites du même genre?

Les autres sites visent à apporter une clientèle à l'avocat qui est derrière et ont des prix d'appel («à partir de...») qui sont vite dépassés. Notre principal concurrent est géré par des entrepreneurs du web qui ne sont pas avocats.

Votre site s'adresse à ceux qui souhaitent divorcer ou se séparer à l'amiable, mais en général, il n'y a pas de consentement mutuel?

Si, plus de 95% des divorces en Suisse sont prononcés par consentement mutuel. Tout est écrit d'avance et dans l'essentiel des cas il n'est pas nécessaire de faire appel à un avocat. La faute n'a aucune incidence sur le divorce. Les conséquences du divorce sont purement économiques. Tout est très standardisé, de sorte qu'on sait à l'avance ce qui sera décidé si le divorce se passe mal. La seule différence est une longue procédure (plus d'une année) et des frais d'avocats importants.

Par exemple, quels sont les critères pour qu'une épouse obtienne une pension après divorce?

Tout est détaillé dans le site. En bref, il n'y a en principe pas de pension post divorce (principe du clean break). Le cas échéant, une pension dégressive dans le temps sera décidée pour permettre à l'épouse de se remettre à niveau professionnellement. Si l'épouse a été mariée longtemps et a plus de 50 ans, on présume qu'elle ne pourra pas retrouver une occupation lucrative et elle doit bénéficier d'une pension pour maintenir son train de vie antérieur. Selon le Tribunal fédéral, on ne peut pas exiger d'une mère qu'elle reprenne une activité professionnelle, si elle ne travaille pas déjà et qu'elle est en charge d'un enfant de moins de 10 ans. En principe, pas d'obligation de travailler à plus de 50% tant que le plus jeune des enfants à charge n'a pas atteint l'âge de 16 ans.

Et les pensions d'un père pour les enfants?

15% du salaire net du père pour un enfant, 25% pour deux enfants et 30% pour trois enfants lorsque le revenu mensuel du père est entre 6'000.- et 12'000.-. Les pourcentages augmentent si le salaire est inférieur à 6'000.- et peuvent diminuer si les salaires sont très importants. Inutile de se battre en procédure pour obtenir une petite réduction ou une petite augmentation. Les divorces «bagarre» ont surtout pour résultat de traumatiser les enfants. Parfois à vie!

L'autorité parentale et le droit de garde sont des sources de conflits fréquents?

De moins en moins: Par principe, l'autorité parentale reste conjointe après divorce. Pour la garde, de plus en plus de couples conviennent d'une garde alternée (par

exemple une semaine chez papa, une semaine chez maman). Les pères sont ainsi mieux impliqués concrètement et non réduits à être un tiroir-caisse: c'est tout bénéfique pour les enfants. Le site permet de choisir l'option de la garde alternée et de personnaliser l'accord. Plus de 60% des utilisateurs du site ont des enfants. Le juge doit examiner une garde alternée si elle est demandée par l'un des parents ou par un enfant.

Et le partage de la LPP?

C'est la loi: en cas de différences substantielles entre les avoirs de prévoyance accumulés pendant le mariage, la loi impose un équilibrage. Il est totalement inutile de vouloir se battre contre le principe légal. A noter cependant que, depuis cette année, il est possible de renoncer au partage si chaque époux bénéficie d'une prévoyance «adéquate» après divorce, ce qui laisse une certaine marge de manœuvre. Tous les détails sont dans le site.

Et s'il y a un immeuble?

Il est proposé de contacter un notaire pour liquider cet aspect qui présente une certaine technicité. Si les époux souhaitent rester en copropriété après divorce, nous établissons une convention spécifique, sans coût supplémentaire.

Les documents générés par votre site sont-ils valables pour tous les tribunaux?

Oui, nous avons 100% de succès depuis le lancement du site en 2007. Tous ceux qui ont utilisé les services du site ont reçu leurs jugements de divorce (ou de

séparation si on choisit la séparation) dans les délais et pour le prix annoncé. Il n'y a pas de coûts cachés.

Et si le cas est complexe et nécessite l'aide d'un avocat?

Le site donne une information complète sur tous les aspects du divorce ou de la séparation. Dans sa version française, le site propose une liste d'avocats spécialisés pour les cas complexes. Une liste d'avocats spécialisés sera mise en ligne prochainement pour la version allemande. Le site donne aussi les références de médiateurs ou de conseillers conjugaux.

Et si un internaute a une question?

Il la pose directement en envoyant un mail à info@divorce.ch et on lui répondra dans les 24 heures, sans frais supplémentaires bien sûr. Les questions sont rares car le site est très complet. De plus, il y a un moteur de recherche qui permet d'arriver directement au sujet qui vous intéresse.

En bref, est-il facile de divorcer ou de se séparer?

Un divorce ou une séparation est toujours une épreuve très douloureuse et pénible émotionnellement. Mais du point de vue de la technique juridique, c'est très simple et les résultats sont acquis d'avance.

TEXTE DIVORCE.CH

divorce.ch

ANNONCE

Tout ce qu'il faut pour rêver:
un sommeil sain.
elsa oreillers et matelas

Testez le matelas de santé elsa pendant 30 jours. Gratuitement et sans engagement.

Demandez nous.

elsa 
Une décision saine.



La détente au réveil: www.elsasuisse.ch ou 0800 400 888